

venu net des agriculteurs de l'Ouest et du fait que leurs recettes nettes, l'argent qu'il leur restait une fois tous leurs frais acquittés, sont de beaucoup inférieures à la moyenne au Canada, et qu'il faudrait élaborer un programme pour y remédier.

Nous avons d'autres programmes de subventions. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a parlé aujourd'hui d'un autre programme de stabilisation, mais il ne vaut pas grand-chose non plus. Il est question de 80 p. 100 du prix moyen quinquennal. Si le prix d'une denrée tombe au-dessous de 80 p. 100, alors le gouvernement comble la différence. Voilà la différence. Dans tous les autres programmes actuels de subventions, la subvention comble la différence jusqu'à concurrence d'un certain prix, mais selon notre arrangement sur les céréales, la subvention ne se calcule pas ainsi, mais on propose de l'appliquer à la valeur brute des ventes.

● (9.20 p.m.)

Cela signifie que le volume constituera le facteur déterminant puisque les prix nationaux sont fixés par le gouvernement et que le prix de la majorité de nos ventes de blé est fixé par le marché international. Les possibilités de ventes peuvent parfois être rares sur le marché international, car il n'est pas nécessaire que la demande soit très importante et la concurrence peut être très vive; en outre, les prix subventionnés des produits d'autres pays peuvent nous empêcher de vendre la moindre quantité de blé, d'orge, d'avoine ou de tout autre produit visé par ce bill. Nous pouvons, en fait, nous trouver dans l'impossibilité de vendre la moindre quantité de grain sans en diminuer le prix.

Si nous ne parvenions pas à vendre nos céréales sur le marché international, nous nous trouverions en proie à de graves difficultés. C'est pourquoi nous sommes souvent prêts à diminuer nos prix. Dans ces conditions, le cultivateur obtient beaucoup moins et, évidemment, le revenu que lui procure son grain sera fortement réduit, même si le total des ventes des six produits désignés est supérieure à celui de l'année précédente. Une fois qu'il a livré son grain à la Commission du blé, le cultivateur est dans l'impossibilité de décider de ne pas le vendre pour un prix donné sur le marché international. Le pays a le devoir de vendre cette marchandise au meilleur prix possible par l'entremise de cette société de la Couronne.

Le gouvernement ne va certes pas trop se vanter des difficultés qu'il a créées lui-même dans une certaine mesure dans ses négociations avec les États-Unis en vue de la signature d'un nouvel accord international sur le blé. Les Américains ont décidé de vendre leurs céréales à n'importe quel prix. Ils ont commencé à brader dans le monde entier et le Canada, dont l'économie est liée à l'économie américaine, a dû, pour lutter contre des prix défiant toute concurrence, réduire les siens, diminuant ainsi d'autant les revenus des cultivateurs. Si notre commerce se faisait encore dans le cadre de l'Accord international sur le blé, accord qui a joué un rôle stabilisateur au fil des ans par le maintien d'un prix réglementé pour cette denrée, le gouvernement pourrait reporter des réserves considérables de grain et ne serait pas obligé de vendre lorsque le prix ne lui conviendrait pas. Nous avons vendu du grain pour fins d'exportation dernière-

[M. Peters.]

ment, mais je pense que le ministre aurait honte de dire à la Chambre à quel prix nous l'avons vendu. Nous avons accordé ces ventes parce qu'il fallait sortir le grain des entrepôts.

L'an dernier, l'entreposage s'élevait à 79 millions de dollars. On a indemnisé les fermiers, bien entendu, lors des derniers versements, mais il ne faut pas oublier que les fermiers sont continuellement aux prises avec des éléments contre lesquels ils ne peuvent rien. Il y a bien des éléments sur lesquels l'agriculteur n'exerce aucune influence et d'autre part, ils ne sont pas nécessairement attribuables au gouvernement. Le temps est de ceux-là. Si sa récolte est partiellement détruite, ses frais de production montent en flèche et ses ventes nettes seront réduites en conséquence.

L'an dernier, le gouvernement a tenté une expérience. Il a dépensé environ 60 millions de dollars pour réduire la superficie de production. Ses porte-parole ont parcouru le pays en proclamant les avantages de ce programme. Mais on peut dire sans hésiter, je pense, que l'agriculteur qui a laissé sa terre en jachère n'est pas rentré dans ses frais avec les \$10 l'acre qu'il a touchés. Il lui fallait encore payer les frais du tracteur, de l'essence, de la main-d'œuvre et d'autres frais fixes. Le gouvernement se lance depuis plusieurs années dans des programmes qui jouent contre le revenu des fermiers. Un programme de stabilisation qui ne tient pas compte de ce facteur est absolument inacceptable aux yeux des agriculteurs.

Les membres de notre parti qui s'intéressent depuis des années à la population agricole voient les choses sous un angle tout à fait différent. Bien des gens s'intéressent à l'industrie tout court. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'industrie englobe les collectivités rurales, l'agriculteur et sa famille, et cela, c'est beaucoup plus important que de faire adopter la motoculture dans les fermes.

Je le répète, manifestement ce programme est orienté vers le volume et non pas vers le prix. Il y a cinq, six ou sept ans, les cultivateurs disaient que s'ils pouvaient obtenir \$2 par boisseau de blé, ils pourraient joindre les deux bouts. Je suis certain que leurs frais de production ont augmenté de 5 p. 100 ou de 10 p. 100 par année, depuis, proportionnellement à la hausse des coûts pour les autres Canadiens. Il est donc manifeste que le prix de \$2 le boisseau serait indispensable pour assurer aux cultivateurs un revenu stable.

Je ne crois pas que le gouvernement accepte l'amendement que je propose. Le gouvernement a l'esprit entièrement tourné vers l'industrie du grain, tout comme il l'a tourné vers celle des poulets à rôti et celle de l'élevage du porc. Il ne se soucie aucunement de la personne des cultivateurs. Si nous suivons cette tactique, beaucoup de cultivateurs ne pourront tenir le coup. Nous proposons un changement fondamental, mais je suis certain que le gouvernement ne sera pas d'accord, vu qu'il ne se soucie pas des cultivateurs.

● (9.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous avons, aux fins du débat, groupé deux amendements, et je ne sais jamais exacte-